

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT « Gagnez un vélo électrique »

Article 1 -Définition et conditions du jeu-concours

La société QUALITEL FORMATION, société par actions simplifiée au capital de 410 000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 843 344 573 ayant son siège social au

28 rue du Rocher 75008 PARIS, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération, destinée à promouvoir une enquête nationale sur les travaux de rénovation en copropriété auprès des participants au dispositif de formation « Les copro vertes ». La société QUALITEL FORMATION est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisations ».

- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 -Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours.

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société QUALITEL FORMATION et les autres sociétés du Groupe QUALITEL.

Article 3 -Dates du concours

- date de début du concours : 14 novembre 2019 à 8h
- date de fin du concours : 31 décembre 2020 à 17h
- date du tirage au sort : 4 janvier 2021
- date de désignation du Gagnant : 5 janvier 2021

Article 4 -Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a 4 étapes à respecter impérativement. Le Participant devra :

a) S'inscrire au dispositif de formation via le site internet « Les copros vertes » (www.lescoprosvertes.fr/) en cliquant depuis le menu sur « Formation » ou directement par l'url : https://formation.coprosvertes.fr/register?course_id=coursev1:CoprosVertes+1+1&enrollment_action=enroll) puis en créant un compte utilisateur en cliquant sur « créer un compte » après avoir renseigné les informations demandées ou via l'utilisation d'un compte Facebook.

b) Se connecter à la formation en cliquant sur « se connecter » puis « connectez-vous » après avoir renseigné votre identifiant et mot de passe.

c) Participer à l'enquête nationale en cliquant sur « participez à l'enquête » en bas à droite de la page d'accueil puis sur « démarrer l'enquête » et renseigner et envoyer le formulaire en cliquant sur « envoyer ».

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

QUALITEL FORMATION se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération à tout moment notamment si elle ne se déroule pas comme convenue à cause d'un virus, d'un bug, d'une violation, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une action d'un concurrent, d'un problème technique ou autre cause hors du contrôle de QUALITEL FORMATION qui altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de QUALITEL FORMATION

De façon générale, les Participants garantissent les Organismes du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisme puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisme puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit de modérer a posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort-Un tirage au sort pour désigner le Gagnant.

Un tirage au sort sera effectué par la Société Organisatrice du jeu pour désigner le gagnant parmi les participants du jeu. La date du tirage au sort telle qu'indiquée à l'article 3 pourra être décalée.

Article 5 -Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale de dotation :

Le lot est offert par QUALITEL FORMATION et constitue en ce sens la « dotation ».

Le lot est un vélo électrique d'une valeur située entre 1200 € (mille deux cent euros) et 2000 € (deux mille euros) TTC (Toutes Taxes Comprises). Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours.

La société QUALITEL FORMATION se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot serait équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Le lot sera envoyé directement à l'adresse du Gagnant sur la base des informations renseignées dans le formulaire de participation

Ou tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra retirer son lot auprès du professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

L'organisateur se réserve le droit de choisir l'une ou l'autre des options ce que le gagnant accepte sans réserve.

Article 6 -Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiquée.

Article 7 -Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de QUALITEL FORMATION dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 8 -Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 -Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 10 -Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez : **SCP GATIMEL - ARMENGAUD - MONTALEMBERT S** Huissiers de Justice Associés 40 Rue de Monceau, 75008 Paris.

Il est accessible pendant toute la durée du jeu depuis la plateforme MOOC IT (https://formation.coprosvertes.fr/register?course_id=coursev1:CoprosVertes+1+1&enrollment_action=enroll) depuis la page d'accueil en cliquant sur « Règlement du jeu -concours » ou pourra être adressé sur simple demande.

Article 11 -Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.